



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-159

PUBLIÉ LE 3 AOÛT 2016

# Sommaire

## Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-07-21-014 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE de Jérôme  
SONTAG Directeur de l'hôpital Paul Doumer (2 pages)

Page 3

75-2016-08-02-013 - Arrêté de délégation de signature de Sylvain DUCROZ (7 pages)

Page 6

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-07-21-014

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE de  
Jérôme SONTAG Directeur de l'hôpital Paul Doumer

Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 21 juillet 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à M. Jérôme SONTAG *en matière de marchés publics*,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme SONTAG, directeur de l'hôpital Paul DOUMER, délégation est donnée à **Mme Magalie LAMBERT, adjointe au Directeur.**

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champs d'attribution du Directeur par l'arrêté directeurial n° 201331800006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires :

- Madame Magalie LAMBERT, attachée d'administration hospitalière
- Monsieur Xavier LEBRUN, cadre de santé
- Monsieur Stéphane WASSOUF, chargé de mission

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté de délégation de signature du 02 février 2016 est abrogé.

**ARTICLE 4 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Labryère le 21 juillet 2016

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right that extends upwards and then curves back down to the right.

**Jérôme SONTAG**  
Directeur

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-08-02-013

Arrêté de délégation de signature de Sylvain DUCROZ

*Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la Santé Publique*

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest  
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Périne)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-10 et D.6143-33 à D.6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié par l'arrêté directeurial fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeurial du 4 mai 2015 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 et donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain DUCROZ, directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DIRECTORIAL n°2013318-0006 susvisé (paragraphe A, B, C, E, F, G, H, I, J, K) ;

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à :

-Madame Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° (en matière de contrats et conventions), C 1°, 2° (en qualité

d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint directeur du site de Raymond Poincaré, directeur par intérim de la direction des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5° 6°, G 1°, 2°, 3°, 5°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 39° et 42°, C 1° (en matière de contrats et de conventions) et C 1° 4° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, dans la limite de 25.000 € HT), G 1° 2° H 4° et en tant que directeur de site B 30°, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28° et 30° et H 5° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour le paragraphe A et les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3<sup>ème</sup> pour le stage découverte prévues au paragraphe B 26° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les paragraphes A et I de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1°, 4° et 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), E 1° 2° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé

-M. Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° 4°, 9° et le 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 3** : En cas d'empêchement de M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté DIRECTORIAL n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

-Mme Hélène COJEAN, Mme Delphine RENIER, Mme Christine REANT, attachées d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté DIRECTORIAL n° 2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

-Mme Danielle MARIE, adjoint des cadres hospitaliers, coordinatrice formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD en matière de formation continue, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 26°, C1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté DIRECTORIAL n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Lucienne CORREIA, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

-Mme Lionel BERMIRON, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Astrid BEUDET, directrice, adjointe à la directrice des affaires financière, des investissements et de la recherche clinique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux C 3° 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté DIRECTORIAL n° 2013318-0006 susvisé ;

-M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 5° 6° 8° 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté DIRECTORIAL n° 2013318-0006 susvisé ;

-Mme Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 3° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté DIRECTORIAL n° 2013318-0006 susvisé ;

-Mme Agata CARREL, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté DIRECTORIAL n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint, directeur du site de Raymond Poincaré, directeur par intérim des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Michel MORENVAL, directeur, adjoint au directeur des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), F 6°, G 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière et M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme PIEUCHARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), G 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Jérôme PIEUCHARD, M. Michel MORENVAL, Mme Michelle GIRARDOT, M. Arnaldo DE SAO PEDRO, délégation est donnée à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme PIEUCHARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ; »

En cas d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28° et 30° et H 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Rolande CARPENTIER, directrice, adjointe au directeur chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (droits du patient) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et I de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Gaëtan STAHL, ingénieur travaux, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, exclusivement pour les travaux et la maintenance technique et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9°, 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, exclusivement pour les équipements et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, exclusivement pour les équipements et dans la limite de 25.000 € HT) de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Martin HILKA et M. Nabil EL HAOUARI, ingénieurs informatique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre BLONDE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° et 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), E 1° 2° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé

En cas d'empêchement de M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Christine BARGIELA, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues au paragraphe B 26° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 4 :** En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Cécile VACOSSIN, cadre supérieure de santé et Mme Christine REANT, attachée d'administration, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et dans la limite de 25.000 € HT), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 5 :** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Serge RASSEMONT, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers à l'hôpital Maritime de Berck et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck et Monsieur André SUTRA, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Raymond Poincaré à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe H3° (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1° (dans la limite de 25.000 € HT), F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Julie LAIGRE, directrice adjointe,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint,
- Patrick POURIAS, directeur adjoint
- Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe adjointe,
- David TROUCHAUD, directeur adjoint,

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur,
- Sylvie BLUA, attaché d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur
- Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
  
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Christine REANT, attaché d'administration hospitalière,
- Cécile VACOSSIN, cadre de soins,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,

- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Françoise ERTEL, directrice d'IFSI,
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,
- Mathieu LE POITTEVIN, Directeur hors site,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,
  
- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Astrid BEUDET, directrice adjointe,
- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH,
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

**ARTICLE 7 :** Délégation de signature est donnée aux directeurs adjoints suivants à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim :

- Mme Astrid BEUDET
- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Rolande CARPENTIER
- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE
- Mme Julie LAIGRE
- M. Michel MORENVAL
- M. Jérôme PIEUCHARD
- M. Patrick POURIAS
- M. David TROUCHAUD

**ARTICLE 8 :** L'arrêté n°75-2016-06-14-009 signé le 14 juin 2016 et publié le 16 juin 2016 portant délégation de signature du directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

**ARTICLE 9 :** Le directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne-Billancourt, le **2 - AOÛT 2016**

Sylvain DUCROZ